



## Communiqué de presse

Septembre 2015

# Une pétition contre l'inflation normative incontrôlée

**A l'initiative du SYNAMAP, l'European Safety Federation (ESF) a mis en ligne en ligne une pétition destinée à recueillir l'opinion des acteurs économiques de l'Union sur l'inflation normative incontrôlée qui pénalise souvent leurs activités.**

Depuis la mise en place du Conseil de Simplification, tout le monde s'accorde à dire que l'inflation normative est devenue un poids, aussi bien pour les acteurs publics (communes ou Conseils régionaux) que pour les acteurs privés. Les entreprises œuvrant dans le champ de la santé et de la sécurité au travail n'échappent pas à cette règle.

La révision des normes tous les 5 ans, la complexification des dispositifs retenus, et la multiplication des tests réduisent les prix de revient des industriels affaiblissant ainsi leur compétitivité au niveau européen et plonge l'utilisateur final dans une incompréhension.

Le SYNAMAP a toujours milité pour une révision rationnelle des normes, ces dernières ne devant faire l'objet d'une révision, justifiée dans un exposé des motifs, qu'en cas de problèmes de sécurité objectivement constatés ou de progrès significatif dans l'état de la technique.

Cette proposition, faiblement soutenue par les pouvoirs publics, et froidement ignorée par les organismes de normalisation, ne semble guère être en mesure de prospérer. C'est pourquoi, le SYNAMAP a convaincu l'European Safety Federation de mettre en place une pétition électronique que vous pourrez consulter sur le site de l'ESF dans la rubrique « **PETITION** ».

Site internet ESF : <http://www.eu-esf.org/>

Lien direct de la pétition : <http://www.eu-esf.org/petition>

## A propos du SYNAMAP

Organisation interprofessionnelle créée en 1961, le SYNAMAP regroupe des entreprises considérées comme des acteurs directs du marché de la protection de l'homme au travail, fédérant ainsi des fabricants, des distributeurs, mais aussi des sociétés de conseil, des installateurs ou des formateurs.

Le SYNAMAP est aujourd'hui l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des institutions nationales et européennes, des prescripteurs d'équipements de protection individuelle (EPI) et collective, mais aussi des entreprises utilisatrices de ces protections.

La vocation première du SYNAMAP est de défendre les intérêts de ses adhérents. Au-delà de cette mission, le syndicat contribue à promouvoir la culture de la protection de l'homme au travail et milite quotidiennement pour la mise en place d'un champ économique harmonisé, stable et respectueux des principes fondamentaux du droit en vigueur.

Le SYNAMAP véhicule et valorise l'image économiquement performante, politiquement responsable et socialement vertueuse de l'industrie dans laquelle évoluent ses adhérents, par le biais d'une politique de communication et de lobbying active.

[www.synamap.fr](http://www.synamap.fr)

### Contact presse

Myriam BOURBIA  
Responsable communication  
01.47.17.63.68  
[mbourbia@synamap.fr](mailto:mbourbia@synamap.fr)



Communiqué de presse

Septembre 2015